

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Projet de règlement n° 12A-2022

Le 26 juillet 2022

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

1. QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 11^e jour du mois de juillet 2022, le Conseil de cette Ville a adopté le **projet de règlement** suivant et tiendra une **assemblée publique de consultation** le 8^e jour du mois d'août 2022 à compter de 18h45 à la salle du Conseil.

Résumé du projet de règlement

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012

Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour but de modifier le règlement afin :

- De spécifier pour la zone Ca/a-2 une nouvelle catégorie d'usage permis dans le groupe d'usage commercial;
- De spécifier pour la zone Ca/a-2 de nouvelles normes particulières.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 26^e jour de juillet deux mille vingt-deux.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 26 juillet 2022 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour de juillet 2022.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière